



L'assurance
scolaire
de votre enfant

CHERS PARENTS

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé.

Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement.
Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

> Téléchargez la documentation

Dès juillet 2025, rendez-vous sur [l'Espace Parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant, ou encore déclarer un accident en ligne.



FORMALITES CONCERNANT LA SCOLARITE

Votre enfant va être scolarisé à Sainte-Marie Lyon :

A la rentrée, des codes Ecole directe vous seront attribués. Veillez à bien les conserver.
Ils peuvent toutefois être réinitialisés **jusqu'à la fin de l'année scolaire** en appelant le Standard ou l'Economat (04.78.28.38.34)

1. VOUS BENEFICIEZ DE REMISES ?

- **Réduction Familles nombreuses pour les enfants scolarisés dans un autre établissement de l'enseignement libre catholique** : un certificat de scolarité 2025-2026 est à envoyer avant le **12 Septembre 2025**.
- **Réduction salariés de l'enseignement libre catholique** : une attestation de travail concernant l'année scolaire 2025-2026 et mentionnant le statut de l'établissement employeur est à envoyer avant le **12 Septembre 2025**.

Tout document transmis hors délai sera pris en compte le trimestre suivant sans rétroactivité possible.

2. DEMI-PENSION

Le régime de cantine (1, 2, 3 ou 4 jours par semaine) sera à valider sur Ecole Directe entre le **1 Septembre et le 7 Septembre 2025 inclus**. Ce choix est valable pour un trimestre entier, les modifications se font au début de chaque trimestre.

3. VOUS N'AVEZ PAS A NOUS FOURNIR D'ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous avons souscrit pour l'ensemble de nos élèves un contrat groupe d'assurance scolaire **Individuel Accident** auprès de Saint-Christophe assurances. Cette couverture offre des prestations et des garanties complètes afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>. Vous pourrez ainsi prendre connaissance de la notice d'information regroupant les garanties, la définition des exclusions et le tarif pour lesquels votre enfant est protégé.

4. PAIEMENT DE LA SCOLARITE

Pour éviter les relances : si ce n'est pas encore fait, optez pour le prélèvement de la scolarité en 10 mensualités : envoyez le mandat de prélèvement signé joint, accompagné d'un RIB, à familles@sainte-marie-lyon.fr.

I - La rentrée des classes aura lieu le lundi 1er septembre 2025 :

- à 9 heures 30 pour les élèves de sixième.
- à 13 heures 15 pour les élèves de cinquième, quatrième et troisième.

Sur le site de la :

Solitude,
23/29 Chemin de Montauban,
69005 Lyon.

Au cours de cette demi-journée, les élèves recevront des informations sur l'organisation et la vie au collège de la Solitude.

Accès des élèves au site :

- Les élèves de **sixième** et de **quatrième** entrent devant « Clair-Logis », au n° 23 du chemin de Montauban.

Les listes des classes seront affichées :

- pour les sixièmes : dans les grands escaliers autour de la cheminée de la division
- pour les quatrièmes : le long de l'étude du bas de la division de 4ème.

- Les élèves de **cinquième** et de **troisième** entrent par l'entrée du bâtiment des cinquièmes.

Les listes des classes seront affichées :

- pour les cinquièmes : au rez-de-chaussée, sous le préau.
- pour les troisièmes : devant le bâtiment des classes de troisième.

Remarque : le portail d'entrée du n° 29 chemin de Montauban est exclusivement réservé aux véhicules). L'entrée par ce portail est interdite.

Déroulement de la journée de rentrée :

- Lors de cette première journée, **les parents et les élèves de sixième sont accueillis à 9 heures 30** par les éducateurs et le préfet. A 10h15, les élèves, seuls, font une visite de l'établissement et récupèrent leurs manuels jusqu'à 11h40.

Les élèves de sixième pourront prendre leur repas de midi dès le lundi 1er septembre.

Pour les élèves des autres divisions, le service de demi-pension **débutera le mardi 02 septembre.**

- **L'après-midi, pour tous les élèves, l'accueil aura lieu à 13 heures 15 dans les études** pour une présentation par les éducateurs des règles de la vie dans l'école et en division. Les élèves se rendront ensuite dans leur classe à 13 heures 40, où ils seront pris en charge par leur professeur principal. Ce dernier leur dictera leur emploi du temps et leur présentera l'année à venir. Il est inutile que les élèves apportent l'ensemble des fournitures demandées ce jour-là ; il faut prévoir uniquement de quoi écrire.
- **La journée s'achèvera pour tous les élèves à 15 heures 30.**

II – Début des cours :

Les cours commenceront le mardi 02 septembre à 8h15. Les élèves sont attendus en étude avant 8h dernier délai.

Juin 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à une réunion d'information de début d'année en présence des professeurs et des éducateurs de vos enfants.

Division de 6^{ème} : Jeudi 4 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Division de 5^{ème} : Jeudi 11 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Division de 4^{ème} : Mardi 16 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Division de 3^{ème} : Jeudi 18 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Classe UPE2A : Jeudi 18 SEPTEMBRE 2025 à 18h dans la grande salle de musique

Classe ULIS : Jeudi 18 SEPTEMBRE 2025 à 18h30 dans la classe

Dans un premier temps une réunion générale aura lieu au Théâtre de la Solitude.
(Entrée 29 Bis chemin de Montauban. Parking sur la Cour des 5^{èmes}).

Ensuite les professeurs de votre enfant se présenteront à vous dans leur classe. Chacun dira l'esprit dans lequel il compte travailler, les conseils qu'il vous donne pour aider votre enfant, le rythme de travail...

Emmanuel Jaussoin, Directeur de site et préfet des 3^è
Stéphanie Thuriez, préfet des 6^è
Isabelle Dumont, préfet des 5^è-4^è

- Samedi 20 septembre : réunion pour les parents des nouveaux élèves :

➤ 11h accueil au réfectoire des élèves.

A - Organisation hebdomadaire :

_ Devoirs surveillés : des plages de devoirs surveillés sont prévues chaque semaine dans l'emploi du temps de chaque classe. Un calendrier précis des devoirs sera dicté aux élèves à chaque début de trimestre et devra être signé par les parents.

_ Messes : Une messe est célébrée à la chapelle tous les lundis à 12h, pour les adultes et les élèves du site qui le souhaitent. Par ailleurs, une messe spécifique à chaque division du collège est célébrée le jeudi à 16 heures 25. Les élèves qui ne souhaiteraient pas assister à leur messe de division mensuelle devront se rendre en étude. Aucune sortie ne sera autorisée sur ce temps. Ces messes de division apparaissent sur le calendrier annuel distribué en début d'année. Les parents sont les bienvenus aux messes du lundi comme du jeudi.

_ Retenues : Les retenues ont généralement lieu le mercredi matin en 6^{ème} et le mercredi de 12h15 à 14h15 pour les autres divisions en étude du bas des 4^{èmes}.

B - Correspondance avec le collège :

L'élève doit toujours être en possession de son carnet de liaison. Il est le lien privilégié entre les familles et l'école pour signaler les absences, les retards, donner des informations diverses, prendre rendez-vous avec les professeurs. Pour les communications qui exigent une certaine confidentialité, les familles peuvent adresser un courrier sous pli fermé.

Les absences doivent être signalées le jour même au secrétariat du collège (04 78 28 50 26), dès 7 heures 30.

Lorsque le motif est connu à l'avance, une demande d'autorisation doit être adressée au directeur de site ou au préfet de division, le plus tôt possible.

L'élève, afin de pouvoir réintégrer sa classe, doit obligatoirement présenter à son éducateur et à ses professeurs **un mot dans le carnet de liaison à son retour.**

C - Circulation et accès au site :

Lorsque les élèves quittent l'établissement, ils doivent rentrer directement chez eux et ne pas stationner aux abords. Par conséquent, si un élève attend une sœur ou un frère, il doit le faire dans l'enceinte de l'établissement, au niveau de sa division.

Nous demandons aux parents de sensibiliser leurs enfants aux dangers de la route, notamment en leur recommandant de traverser sur les passages piétons. Nous attirons en particulier leur attention sur la circulation très dense des quais de Saône.

Pour éviter les encombrements, les parents doivent autant que possible déposer les enfants :

- quai Pierre Scize, en bas de la montée de La Chana ;
- à Fourvière pour une entrée par un portillon situé au début du Parc des hauteurs ;
- place du 154° RI à Loyasse, pour une entrée par le Parc des hauteurs.

L'accès en voiture par le chemin de Montauban est à éviter, en raison des encombrements créés et des risques générés. Sur cette voie, les parents des collégiens doivent faire demi-tour au niveau du parking du Centenaire et ne pas s'avancer jusqu'aux portes du collège (sauf raisons de santé particulières).

D - Effets personnels :

Il est conseillé aux familles de marquer les vêtements et le matériel scolaire de leurs enfants. Cela permet de les retrouver plus facilement et d'éviter ainsi une multiplication des objets perdus.

L'argent de poche au collège est à l'origine de beaucoup de tracas : il convient d'éviter que les élèves en disposent à l'école.

Les élèves ne doivent pas apporter d'objet non nécessaire à la scolarité (voir règlement inscrit p.2 dans le carnet de liaison donné le jour de la rentrée).

Il est interdit de faire usage d'un appareil électronique (téléphone portable et montre connectée notamment) dans l'établissement. L'école n'est pas responsable des pertes ou dégradations qui pourraient subvenir à ces derniers.

L'usage d'un appareil électronique dans l'enceinte de l'école entraîne sa confiscation. En cas de nécessité, les élèves pourront, avec l'autorisation d'un éducateur, appeler depuis l'établissement.

Le sac d'école prévu doit permettre de contenir tous les livres et cahiers ; certains sacs à main ou mallettes ne sont clairement pas adaptés.

Nous rappelons que l'agenda, appelé « cahier de bord », est fourni par l'établissement et que les élèves du collège disposent trop souvent d'un matériel inutile pour leur travail (agrafeuses, marqueur, gadgets en tout genre).

E - Manuels scolaires :

Nous rappelons que les livres sont fournis par le collège à la rentrée, à l'exception de ceux qui sont indiqués sur la circulaire intitulée « Liste des fournitures ».

Chaque élève est responsable des livres mis à sa disposition. Toute perte ou dégradation donnera lieu au versement d'une compensation financière.

Tous les livres doivent être couverts et étiquetés au nom et classe de l'élève.

F - Demi-pension :

Les élèves de la Solitude peuvent être externes ou demi-pensionnaires. L'inscription à la demi-pension se fait au trimestre, sur l'Espace Parents d'Ecole Directe. Pour le premier trimestre 2025-2026, l'inscription sera possible dès le jour de la rentrée et tout au long de la première semaine de l'année scolaire. Un élève peut être inscrit entre un et quatre jours par semaine ; il n'y a pas de cantine proposée le mercredi.

Les absences exceptionnelles à la demi-pension doivent faire l'objet d'une demande écrite sur le carnet de liaison au plus tard la veille. Le repas non pris sera facturé. Seules les absences justifiées supérieures à sept jours calendaires donnent droit à une exonération de règlement.

Le passage au réfectoire est organisé en deux services : les élèves de 6° et 4° déjeunent à 11h55 ; ceux de 5° et 3° vers 12h45.

Externes comme demi-pensionnaires doivent être dans leur étude avant 13h30.

Le Directeur et les préfets du site de La Solitude

- 7h30** - Ouverture des salles d'études
- 8h00** - Présence en étude obligatoire : appel des élèves et informations du jour.
- 8h15** - Cours
- 9h05** - Cours
- 9h55** - Récréation
- 10h15** - Cours
- 11h05** - Cours

- 11h55** - Sortie pour les externes.
- Récréation : divisions des cinquièmes et troisièmes.
- Repas, premier service : divisions des sixièmes et quatrièmes.
- 12h45** - Récréation : divisions des sixièmes et quatrièmes.
- Repas, deuxième service : divisions des cinquièmes et troisièmes.
- 13h30** - Présence en étude obligatoire pour tous les élèves : appel.

- 13h40** - Cours
- 14h30** - Cours
- 15h20** - Récréation
- 15h35** - Cours
- 16h25** - Cours, messe ou sortie
- 17h15** - Sortie des élèves

16h30 ou 17h20 - Etudes dirigées proposées à tous les collégiens. *Les modalités d'inscription vous seront communiquées à la rentrée. Elles débuteront à la fin du mois de septembre.*

Cas particulier des devoirs surveillés, en fin de journée c'est-à-dire qui débutent à 15h35 :

- 16h45** - Fin du devoir pour les élèves de sixième.
- 17h00** - Fin du devoir pour les élèves de cinquième et de quatrième.
- 17h15** - Fin du devoir pour les élèves de troisième.

Sixièmes : PAS DE COURS LE MERCREDI

SERVICE INFIRMERIE : Madame Elisabeth RACLET 04 78 28 50 26

POUR TOUTE ALLERGIE ALIMENTAIRE, Veuillez me contacter rapidement

COLLEGE

Dans le souci d'une plus grande disponibilité pour les élèves en ayant vraiment besoin, quelques consignes sont à respecter pour le bon fonctionnement de l'infirmerie :

- Les élèves sont autorisés à venir à l'infirmerie après avoir prévenu un éducateur ou un professeur avec leur carnet de liaison signé par ce dernier.
- Ne sont accompagnés que les élèves dont l'état le justifie.
- Seuls les motifs réels et sérieux survenant pendant le temps scolaire sont pris en considération.

Pour des demandes de conseils ou d'entretien, l'élève doit venir lors des récréations ou à un moment préalablement fixé avec l'infirmière.

Pour les problèmes de santé particuliers nécessitant l'administration de traitements pendant le temps scolaire, il est indispensable de faire établir chaque année un PAI par votre médecin avec la conduite à tenir en cas d'urgence notifiée par une prescription médicale jointe au traitement en cours de validité pour l'année scolaire qui sera gardé à l'infirmerie.

Concernant les enfants malades, il est vivement recommandé de les garder à la maison, notamment en cas de gastroentérite, grippe, afin de limiter les contaminations au sein de l'établissement. Les élèves absents le matin doivent rester se reposer à la maison la journée entière. (Merci de prendre la température de votre enfant le matin au moindre doute avant de l'envoyer à l'école).

Aucun médicament ne doit être apporté au collège par l'élève à prendre en autonomie sans PAI.

LYCEE

L'infirmerie de l'établissement se situant sur le site de LA SOLITUDE (collège), les élèves du lycée ne peuvent donc y accéder que lors des cours d'EPS en cas d'accidents ou incidents survenant pendant ce laps de temps.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, prendre un rendez-vous en dehors du temps scolaire pour tout autre problème ou entretien avec l'infirmière.

Aucun médicament ne pourra être délivré par le personnel administratif. (BO du 06/01/2000)

Pour tout traitement en cours, l'élève devra apporter l'ordonnance lui permettant de prendre ses médicaments et de les garder dans son sac.

Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous avec le préfet de la division de votre enfant en début d'année scolaire afin de signaler tout problème nécessitant une prise en charge ou un traitement particulier ou à long terme.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements ou demande d'entretien,

Elisabeth RACLET – Infirmière Sainte Marie Lyon

I - Règles communes à toutes les disciplines :

- **Nous ne demandons pas un matériel neuf, mais en état.**
- **Un élève ne doit pas s'encombrer de gadgets de toutes sortes. Il doit prendre soin de son matériel** et apprendre à utiliser systématiquement un **cahier de brouillon** plutôt que des feuilles arrachées aux autres cahiers ou des feuilles volantes.
- **Liste des fournitures que les élèves doivent toujours avoir avec eux, en cours comme en étude :**
 - un stylo à encre bleue effaçable ;
 - un effaceur ;
 - deux stylos à bille : un vert et un rouge ;
 - une règle plate graduée de 30 cm ;
 - un crayon à papier HB ou n° 23 ;
 - un taille-crayon avec réservoir ;
 - une gomme blanche ;
 - un cahier de brouillon ;
 - une paire de ciseaux ;
 - un bâton de colle (pas de colle liquide sauf en arts plastiques).
 - Ecouteurs filaires prise « Jack »
- Un élève doit être assez prévoyant pour avoir toujours à disposition **une réserve de copies** simples et doubles, de taille A4, à « grands carreaux » (« Seyès »), pour les contrôles et les devoirs surveillés.
- **Nous imposons l'usage d'un « cahier de texte-agenda »**, commun à toutes les classes, distribué par les professeurs principaux le jour de la rentrée.
Ce cahier de texte doit uniquement servir à noter le travail donné par les professeurs. Il est une aide apportée aux élèves pour apprendre à s'organiser dans leur travail et dans le temps. Les professeurs principaux et les éducateurs en vérifieront la bonne tenue.
- Sauf indication contraire dans une matière, nous encourageons l'usage de cahiers de 48 pages, afin de limiter le poids des cartables.
- Le sac d'école prévu doit permettre de contenir tous les livres et cahiers ; certains sacs à main ou mallettes ne sont clairement pas adaptés.

II - Fournitures spécifiques aux différentes matières :

Arts plastiques (sauf pour les Petits Chanteurs et 6è bilangue) :

Pour les autres classes, le matériel est commun à toutes les classes du premier cycle et ne devrait donc pas être systématiquement renouvelé chaque année :

- Une trousse spéciale arts plastiques
- Le cahier d'arts de l'année dernière ou un nouveau cahier si fini 24x32 cahier TP (feuille à carreaux et feuilles blanches)
- Feuilles épaisses de dessin 24 x 32
- Feuilles couleur 24x32
- Crayon de papier HB
- Feutre fin noir
- Scotch
- Colle en gel
- Colle en bâton
- Ciseaux
- Feutres et crayons de couleur

Français :

- Un dictionnaire de poche adulte, type Petit Larousse (pas collègue mais éventuellement illustré) avec étymologie, à garder à la maison sauf demande particulière du professeur.
- Pour la classe de 5^e soutien (cf référence du TD ci-dessous)
- Les fournitures seront précisées à la rentrée.

Mathématiques :

- 1 compas (avec crayon de préférence, 1 réquerre conseillée (ou une équerre), 1 rapporteur transparent demi-circulaire gradué dans les 2 sens de 0° à 180° ;
- 1 porte-mine avec des mines 0,5 ou 0,7mm (HB ou H) ;
- 2 cahiers grand format petits carreaux et sans spirale (24x32) (à recouvrir), 48 pages ;
- 1 chemise grand format avec élastiques pour ranger les devoirs surveillés et les interrogations ;
- copies doubles, petits carreaux, avec marge, grand format ;
- copies simples, petits carreaux, avec marge, grand format.

Histoire-géographie – Instruction civique :

- 2 cahiers de 96 pages grands carreaux, grand format, sans spirale ;
- Petit matériel : crayons de couleurs, colle, ciseaux.

Anglais :

- 2 cahiers de 48 pages grand format (24x32), grands carreaux, sans spirale ;
- 1 protège-cahier.
- Ecouteurs filaires prise « Jack »

Consignes pour l'achat du cahier d'activité :

- **En 6^e le cahier d'activité est pour tous sauf pour les 6^e euros.**
- **En 5^e, merci d'attendre les consignes du professeur avant d'acheter le cahier d'activité**

Allemand : 6^{ème} et 5^{ème} LV1 et LV2 (pas de changement)

- 1 cahier grand format à grands carreaux, (96 pages) ;
- 1 protège cahier ;
- 1 chemise grand format pour ranger les devoirs surveillés et les interrogations.

Espagnol :

- 1 grand cahier 96 pages, grand carreaux (24x32) ;
- 1 petit cahier (17x32), 48 pages.

Italien :

- Attendre les consignes du professeur données à la rentrée.

Latin en cinquième :

- Les fournitures seront précisées à la rentrée.

En 6^{ème} : EIST (Enseignement Intégré de Sciences et Technologie) :

- 2 cahiers grand format de 48 pages (24x32).

SVT 5^{ème} :

- 1 classeur souple opaque, grand format, d'épaisseur moyenne (avec feuilles simples blanches à gros carreaux, feuilles de dessin, intercalaires en carton, pochettes plastiques pour classeur, papier millimétré) ;
- petit matériel : crayons de couleur, ciseaux, colle.

Technologie 5^{ème} : (sauf pour les classes « Petits chanteurs ») :

- 1 cahier grand format - 24 x 32 cm - 48 pages petits carreaux
- 1 protège-cahier avec pochettes rabats intégré pour le rangement des documents.
- 1 porte-mine avec des mines 0,5 ou 0,7mm (HB ou H)
- 1 Gomme
- 1 Règle 30 cm

Sciences physiques :

- 1 cahier grand format (24 x 32), 96 pages grands carreaux

Musique :

Pour les classes « Petits chanteurs » et « Bilangues », les fournitures seront données à la rentrée.

Pour les autres classes :

- 1 cahier grand format 24x32, grands carreaux, sans portées ;
- 1 protège cahier (sauf si le cahier est plastifié).

Religion :

1 cahier petit format, grands carreaux, sans spirale.

Education physique et sportive (enseignement obligatoire) :

- 1 paire de baskets multisports ;
- 1 short ou 1 survêtement ;
- 1 tee-shirt.

Des consignes selon les activités, pour le matériel plus spécifique, seront données en début d'année.

III - Liste des cahiers d'activités :

Tous les élèves doivent disposer d'une Bible : *La Bible de Jérusalem* (ancien et nouveau testament en 1 volume). Toutes éditions acceptées.

En classe de sixième :

Titre de l'ouvrage, auteurs	Edition	ISBN
- Mathématiques : un fichier sera fourni par le collège en début d'année, son prix sera reporté sur la première facturation		
- <u>Anglais</u> : <i>Anglais 6e E for English Workbook</i> , Bordat Chadoeuf (sauf pour la classe euro)	Didier 2016	9782278083732
- <u>Allemand 1</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 1ere année cahier d'activités LV1</i>	Bordas	9782047338377

En classe de cinquième :

Titre de l'ouvrage, auteurs	Edition	ISBN
- Anglais : Attendre les consignes du professeur à la rentrée		
- <u>Allemand 1</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 2eme année cahier d'activités LV1</i>	Bordas	9782047338384
- <u>Allemand 2</u> : <i>Hab Spass Neu Allemand 1ere année cahier d'activités LV2</i>	Bordas	9782047338377
- <u>Espagnol 2</u> : <i>Vamos alla ! 5e</i> , Cahier d'activités, Hérard Castillo	Didier 2016	9782278083701
- <u>Italien 2</u> : Attendre les consignes du professeur à la rentrée		
- <u>Français</u> : <i>Cahier de français 5° cycle 4 (classe de soutien uniquement)</i>	Hatier	9782401096943



Juin 2025

Sainte Marie -Lyon, La Solitude

Chers parents,

L'APE propose, pour les classes de 6^{ème}, un second jeu de livres pour le français, les mathématiques, l'histoire/géographie et l'anglais. Ce 2^{ème} jeu de livres qui reste toute l'année à la maison permet de diminuer le poids des cartables des enfants et facilite son organisation de travail.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de régler une location annuelle de 20 euros et d'établir un chèque de caution de 80 euros à l'ordre de l'APE (Association des Parents d'Elèves).

Cette caution sera encaissée si le jeu de livres n'est pas restitué dans sa totalité et en bon état, à la fin de l'année scolaire. Chaque livre perdu ou endommagé sera facturé 20 euros.

Vous pouvez dès à présent faire votre inscription sur 2jeudelivresaintemarielyon@gmail.com, cette inscription sera validée dès réception de votre chèque de location de 20 euros. Nous disposons d'un nombre limité de jeu de livres c'est pourquoi, nous ne pourrions répondre à toutes les demandes et nous attribuons **un seul jeu de livres par famille**.

Nous vous remercions de remplir le coupon ci-dessous qui nous permettra de prévoir le second jeu de livres pour votre enfant. Vous pouvez ensuite **retourner ce coupon accompagné des 2 chèques : location de 20 euros et caution de 80 euros libellé au nom de l'APE** avant le **10 JUILLET 2025** à l'adresse suivante :

Sainte Marie Lyon - 2jeu de livres APE - 4 Montée St Barthélémy - 69321 Lyon - Cedex 5.

Le chèque de location sera encaissé courant septembre une fois le jeu de livres remis.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hedwige de Roffignac pour la commission 2^{ème} jeu de livres APE Sainte Marie.

APE Sainte Marie de Lyon

coupon réponse à retourner (sous enveloppe)

Je souhaite que mon enfant (nom/prénom en majuscule)

.....

bénéficie du second jeu de livres.

Je joins dès à présent le chèque de location de 20 euros qui sera encaissé après la remise du second jeu de livres à la rentrée scolaire **2025-2026** et le **chèque de caution de 80 euros**.

Date

Signature

Adresse mail :

PS : Merci de prendre le plus grand soin pour noter votre adresse mail (majuscule, tiret, point...) car nous n'avons aucun autre moyen pour communiquer avec vous.

ATELIER THEATRE 2025-2026

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la poursuite de l'atelier théâtre pour les collégiens de la Solitude. Les cours sont toujours assurés par Chrystel Rochas, comédienne et metteur en scène.

Vous pourrez en septembre inscrire votre enfant dans deux groupes distincts :

_ un groupe de 4^{ème}-3^{ème} avec deux heures de cours tous les mercredis de 12h15 à 14h15.

Le théâtre n'est donc pas compatible avec les cours *Cambridge*.

_ un groupe de 6^{ème}-5^{ème} avec deux heures de cours tous les mercredis en début d'après-midi de 14h15 à 16h15.

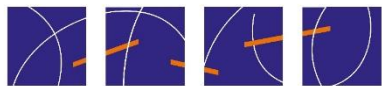
Une réunion d'information se tiendra le mercredi 10 septembre 2025 à 12h au théâtre de la Solitude. Le premier cours de l'année aura lieu le mercredi 24 septembre. Le nombre d'élèves dans chaque groupe étant limité (15 au maximum), il pourra être procédé à une sélection si les demandes sont nombreuses. L'élève inscrit par ses parents doit être motivé et volontaire, s'engage à être assidu en cours et présent aux répétitions, puisqu'une représentation sera donnée en fin d'année. Même s'il s'agit d'un temps de découverte, l'atelier demande de la rigueur et du sérieux, dans l'apprentissage des textes comme dans l'attention pendant les séances.

Les élèves déjà inscrits cette année sont évidemment prioritaires mais doivent se réinscrire par mail (the....) avant le vendredi 4 juillet.

Les élèves qui souhaitent rejoindre l'atelier en 2025-2026 devront venir à la réunion du 10 septembre et pourront s'inscrire ensuite par mail, en détaillant leurs motivations, entre le 11 et le 17 septembre.

D'ici-là, nous vous souhaitons un bel été et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Les préfets du collège



ABONNEMENTS TRANSPORTS SCOLAIRES
TCL et jumelés TCL/SNCF pour l'année 2025/2026

*A compter du 1er septembre 2025, les 3 réseaux historiques des territoires lyonnais
TCL, Cars du Rhône et Libellule ne feront plus qu'un :
Le réseau unifié TCL*

Chers parents,

Les abonnements TCL sont disponibles dès maintenant, vous trouverez ci-dessous les liens de souscription.

-  Téléchargez [le formulaire d'abonnement Jeunes TCL](#)
-  Téléchargez [le formulaire d'abonnement combinés jeunes](#) (TCL + SNCF ASR ou TCL + réseaux partenaires) dans ce cas uniquement :
 - ✓ Venir le faire tamponner et signer à l'accueil de l'établissement.
 - ✓ Un envoi par courrier est possible, si vous nous faites parvenir une **enveloppe timbrée**, tarif lettre verte 1.29 € à l'adresse suivante :

Sainte-Marie Lyon – Transports
4 montée Saint Barthélemy
69321 LYON Cedex 05.

- Demandez le formulaire TCL "justificatif donnant droit à un abonnement Solidaire Réduit" auprès du standard pour **les élèves boursiers, les élèves en classe de SEGPA, ULIS, ITEP, IME et bénéficiaires de l'AAEH**.

Il est fortement recommandé de faire les demandes d'abonnement scolaire dès que possible.

L'administration scolaire